

Concours général des lycées et des métiers session 2021

Procédure d'inscription

À l'attention des académies

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

Novembre 2020

Procédure d'inscription au Concours général des lycées et des métiers Session 2021

À l'attention des correspondants académiques

Les correspondants académiques veilleront à informer les établissements des points suivants.

Les notes de service portant organisation du concours général des lycées et des métiers session 2021 et précisant les conditions d'inscription sont parues au Bulletin officiel du 5 novembre 2020.

1. Inscription des correspondants académiques

Les inscriptions s'effectuent sur le site <https://www.cgweb.education.gouv.fr> du **jeudi 12 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 minuit (heure de Paris)**.

Tous les correspondants académiques (rectorats, DSDEN, le SIEC) doivent s'inscrire sur CGWEB afin de déterminer le courriel d'identification et générer un mot de passe.

The screenshot shows the 'CGWEB : Concours général des lycées et des métiers' website. The page title is 'Inscription à l'application'. The breadcrumb trail is 'Accueil > Inscription'. The page is divided into two main sections: 'Pour vous inscrire, si vous êtes :' and 'Déjà inscrit, identifiez vous :'. The first section contains four links: 'Un établissement d'enseignement, cliquez ici', 'Une ambassade représentant les établissements français d'enseignement de votre pays, cliquez ici', 'Un rectorat, cliquez ici', and 'Le SIEC, cliquez ici'. The second section contains a login form with fields for 'Courriel' and 'Mot de passe', a 'Valider' button, and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe'. The footer of the page is 'Ministère de l'Éducation nationale'.

A) Rectorats et DSDEN

Chaque rectorat ou DSDEN doit désigner au moins un correspondant par type de concours.

The screenshot shows a web form titled "Inscription d'un établissement" from the Ministry of National Education. The form includes the following fields:

- Choisissez le concours * (Dropdown menu)
- Civilité * (Dropdown menu, set to "Monsieur")
- Nom * (Text input)
- Prénom * (Text input)
- Titre * (Text input)
- Indiquez votre académie * (Dropdown menu)
- Adresse e-mail académique* (Text input)
- Téléphone * (Text input)
- Fax (Text input)

Buttons for "Annuler" and "Valider" are located at the bottom of the form. A red note at the top right states: "Les champs indiqués par une * données obligatoires". The footer of the page reads "Ministère de l'Éducation nationale".

Après avoir validé, un courriel sera automatiquement envoyé à l'adresse saisie afin qu'un mot de passe puisse être défini.

B) Le SIEC

Les correspondants du SIEC auront accès aux deux concours.

The screenshot shows a web form titled "Inscription pour le SIEC" from the Ministry of National Education. The form includes the following fields:

- Civilité * (Dropdown menu, set to "Monsieur")
- Nom * (Text input)
- Prénom * (Text input)
- Titre * (Text input)
- Adresse e-mail MEN* (Text input)
- Téléphone * (Text input)

A red note at the top right states: "Les champs indiqués par une * données obligatoires". The footer of the page reads "Ministère de l'Éducation nationale". The browser's taskbar is visible at the bottom, showing the time as 10:45 on 23/10/2018.

Après avoir validé, un courriel sera automatiquement envoyé à l'adresse saisie afin qu'un mot de passe puisse être défini.

2. Inscription des établissements et inscription des candidats

A) Inscription des établissements

Tous les établissements (en métropole, DROM, étranger) doivent obligatoirement s'inscrire sur CGWEB.

B) Inscription des candidats

Les inscriptions des candidats se font dans les établissements du **jeudi 12 novembre 2020 au jeudi 3 décembre 2020 minuit (heure de Paris)**.

Une notice de procédure d'inscription est mise à disposition des établissements sur le site Eduscol.

3. Validation des candidatures

Une fois les candidatures saisies, les établissements retournent les fiches de confirmation d'inscription aux correspondants académiques le **vendredi 11 décembre 2020 au plus tard**.

Les fiches non revêtues des trois signatures (celle du candidat, de son enseignant et de son chef d'établissement) ne sont pas recevables. Merci de bien vérifier la date de naissance, le nom et le prénom du candidat.

Les correspondants académiques valident ensuite les candidatures proposées par les établissements, le **vendredi 18 décembre 2020 au plus tard**.

Cette date doit être impérativement respectée dans la mesure où la DGESCO procédera à l'extraction sur l'application CGWEB des candidatures définitives validées par les académies le **jeudi 7 janvier 2021**.

Dans l'onglet « Valider les inscriptions », les correspondants académiques ont le choix entre une validation par :

- Discipline, établissement, élève
- Etablissement, élève, discipline

Ils peuvent valider candidat par candidat ou procéder à une validation globale.

Dans l'onglet « Etat des candidatures », ils auront une vision sur les candidatures validées ou non. Une extraction sous excel est disponible.

Dans l'onglet « Les chiffres », ils auront une vision globale de toutes les disciplines ou spécialités avec le nombre d'inscrits (candidatures saisies) et le nombre de candidats (candidatures validées). Une extraction sous excel est disponible et ne concerne que le nombre de candidats (candidatures validées).

Après avoir vérifié l'ensemble des candidatures, les correspondants académiques peuvent télécharger l'extraction de l'onglet « Les chiffres » afin d'établir les convocations des candidats et d'éditer la liste officielle des candidats de leur académie, destinée à être rendue publique.

IMPORTANT : pour le Concours général des métiers, les onglets « Etat des candidatures » et « Les chiffres » incluent également les candidats d'autres académies mais inscrits dans une spécialité pour laquelle l'académie ou le SIEC est pilote.

À noter : cas particulier des candidats du Centre national d'enseignement à distance

Le centre de Rennes du CNED est habilité à présenter des candidats.

L'application génère automatiquement pour chaque département un « *établissement CNED* ».

Si des candidats s'inscrivent au titre de « *candidat CNED* », les correspondants académiques doivent traiter ces inscriptions comme les autres candidatures.